

Le 2 septembre 2011

Rentrée scolaire 2011 : L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires réclame la compensation des absences

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires est intervenue auprès de la Direction Générale pour exiger l'octroi de facilités horaires sans récupération à l'occasion de la rentrée scolaire.

En effet, il nous apparaît qu'après un premier semestre éprouvant, et au moment où les agents s'appêtent à faire face à une campagne de réception à nouveau massive, cette disposition de bon sens ne pourrait qu'apporter un peu de sérénité à tous, sans faire reposer la décision de façon aléatoire sur la responsabilité des chefs de services départementaux ou locaux et sans créer de disparités sur l'ensemble du territoire.

Notre demande étant restée pour l'instant sans réponse, nous rappelons que :

- L'octroi des facilités horaires pour la rentrée scolaire (c'est-à-dire dans la plage horaire fixe) est prévu par une circulaire annuelle de la Fonction Publique. Ces facilités ne sont pas quantifiées par la circulaire qui prévoit que ces absences font l'objet de récupération sans toutefois interdire des dispositions directionnelles plus favorables.
- L'administration peut parfaitement décider, au niveau national ou local, d'un abondement horaire total ou partiel en compensation de manière à couvrir le temps de l'absence. En cas de refus de notre demande à titre préalable, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires en revendiquera la régularisation postérieure.

Par ailleurs, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires continuera à porter avec vigilance le respect des engagements de l'administration ainsi que ses exigences encore insatisfaites en matière de droits des agents.